

# FRANCXPAT

## SANTÉ *cf*

**Vous profitez d'une bonne couverture santé locale ? Vous avez l'obligation de vous assurer localement ?**

**Nous avons créé un produit pour vous,**

**FrancExpat Santé.**

**Vivre à l'étranger  
et se faire soigner en France.**



Caisse des Français de l'Étranger  
La Sécurité sociale des expatriés

**Vous partez ou vivez déjà à l'étranger ?  
Vous avez déjà une bonne couverture sociale dans votre pays d'expatriation ?  
Vous souhaitez conserver la possibilité de vous faire soigner en France lors de vos séjours temporaires ?**

Avec « FrancExpat Santé », vous êtes couvert par la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) pour tous vos frais de santé (maladie-maternité-hospitalisation) réalisés en France, pour vous et vos éventuels bénéficiaires, selon les mêmes règles de remboursements que la Sécurité sociale française.

**Pourquoi adhérer à FrancExpat Santé CFE ?**



Habitudes de soins en France et excellence du système de santé français : vous voulez conserver la possibilité de vous faire soigner en France sans conditions ?



Bien couvert localement, vous souhaitez aussi pouvoir être soigné en France.



Proximité avec votre famille



Vacances en France : vous rentrez plusieurs fois par an, vous envoyez vos enfants l'été chez les grands-parents... Vous souhaitez en profiter pour effectuer un suivi médical ou être bien pris en charge en cas d'accident.

**Plus d'infos et adhésion : [www.francexpat-sante.com](http://www.francexpat-sante.com)**

Adhésion à titre individuel, le tarif dépend de votre âge, de votre situation familiale et de la durée de votre adhésion, avec deux offres :



**FranceExpats Santé Solo :**  
couverture pour une seule personne



**FranceExpats Santé famille :**  
couverture pour toute la famille  
(couple avec ou sans enfant de moins de 20 ans)

Tout Français peut adhérer, sans questionnaire médical, quels que soient le pays de résidence, la situation sur place, l'antériorité de la date d'expatriation et l'âge.

## Assurances complémentaires

Vous avez également la possibilité de cotiser à deux autres garanties proposées par la CFE (sous conditions de situation à l'étranger) :



**Retraite**



**Accident du travail**



## Qui sommes-nous ?

**La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) :**

**le prolongement de la sécurité sociale à l'étranger**

La Caisse des Français de l'Étranger (CFE) est une caisse de Sécurité sociale spécialement créée pour les Français expatriés en 1978.

Elle assure une protection sociale de même niveau qu'en France, quels que soient la situation durant l'expatriation ou le pays de résidence et sans exclusion liée à la nature de la pathologie ou des circonstances (catastrophe naturelle, faits de guerre, attentats...).

La CFE assure la continuité avec la sécurité sociale au départ et au retour d'expatriation et assure un même niveau de remboursement qu'en France pour les frais de santé à l'étranger ou pendant les séjours temporaires en France. En 2018, près de 200 000 personnes sont couvertes par la CFE dans le monde entier.

Plus d'informations sur [www.cfe.fr](http://www.cfe.fr)

